

M. COCKSHUTT: Oui, mon ami, mais combien longtemps vivent-ils?

M. CLARK (Red-Deer): Les Anglais ne tiennent pas à consommer le bétail vivant pour les fins qu'on lui destine.

M. COCKSHUTT: Non? Eh bien, je ne tiens pas à ce qu'ils le consomment fort. L'honorable député a bien raison de dire que nos bestiaux peuvent débarquer là vivants. Mais avant qu'ils se remettent du mal de mer, comme je l'ai fait observer, avant qu'ils aient repris leur aplomb après la traversée on les abat, puis on les vend sur le marché anglais. A les voir après abattage comme je les ai vus, vous les diriez malades. Ils ont été tellement secoués sur le navire que leur chair en est toute meurtrie et noircie. J'ai vu accrochée là de la viande que je ne servirais pas sur ma table, bien qu'ils fussent à l'origine des bestiaux canadiens de premier choix. Ils sont abattus trop vite après la traversée, avant d'avoir pu surmonter les effets des secousses et blessures infligées. Voilà la prohibition que je combats. Mon honorable ami de Red-Deer cherche en vain à se dérober. Il dit que les bestiaux peuvent arriver vivants, mais combien longtemps le restent-ils?

M. CLARK (Red-Deer): Vous ne sauriez les consommer vivants.

M. COCKSHUTT: Non, et vous ne tenez pas à ce que les Anglais le fassent non plus, je présume, dans le mauvais état de ces bestiaux. Mais personne n'a conseillé que l'honorable député mange les bestiaux tout vifs. En somme, c'est une discussion plutôt animée que l'honorable député de Red-Deer a montée. Si le projet de loi Fordney entre en vigueur, qui soldera les droits? Je vois que l'honorable député de Maple-Creek (M. Maharg) prépare quelque mouvement, et je lui demande de répondre à cette question. Si on adopte le projet Fordney, et que le blé soit frappé d'un droit de 30 sous; l'orge, de 15 sous; le bétail, de 3 dollars par cent livres; et surtout les moutons, de 2 dollars par tête, qui acquittera ces droits?

L'hon. M. FIELDING: Surtout si les marchandises ne traversent pas la frontière.

M. COCKSHUTT: Ah! ne vous inquiétez pas à ce sujet. Mes honorables amis qui sont en diagonale par rapport à moi, la plupart lévites...

(Exclamations.)

M. COCKSHUTT: Si ces droits sont appliqués, je veux que ces honorables messieurs me disent qui les paiera. C'est une question qui a sa raison d'être. Je pense que le député de Red-Deer, lui qui discute toutes sortes de sujets économiques, aurait dû nous indiquer dans son discours qui paiera la douane. Habituellement, ces députés affirment que c'est le consommateur.

M. MAHARG: Je répondrai à la question de mon honorable ami, s'il veut me le permettre: le même individu qui paie actuellement des droits sur les instruments Cockshutt, le consommateur.

M. COCKSHUTT: Oui, le consommateur. Eh bien je suis fort content que mon honorable ami ait adopté cette idée. J'avais cru qu'il dirait que ce serait le cultivateur de ce pays. Quand on préconisa le libre-échange, dans l'Ouest, et que les cultivateurs de l'Ouest nous demandaient de faire pénétrer leur blé aux Etats-Unis, ils soutinrent, en cette enceinte, avec persistance, en d'autres termes, qu'il payait à l'entrée et qu'il payait à la sortie. Mais qui consommera ce produit? Les Etats-Unis. Eh bien, s'ils acquittent la douane, pourquoi vous récriez-vous, pourquoi? Si le projet de loi Fordney comporte des droits de douane et que le consommateur, en d'autres termes, le public américain, achète ces produits, c'est lui qui acquittera la douane. De sorte qu'il n'y a aucunement lieu pour mes amis cultivateurs de se plaindre.

Qu'on les laisse faire. Ils se puniront eux-mêmes autant que mon honorable ami dit qu'il se punit en payant des droits sur les instruments aratoires. Le fermier admet ordinairement que les droits de douane sont payés par le consommateur et je suppose que c'est encore son opinion. Dans ce cas, que gagnerait-on par la politique de mon honorable ami de Shelburne et Queen, qui propose d'abolir les droits de douane sur ces articles? Mon honorable ami dit que ce bill va faire beaucoup de tort aux cultivateurs canadiens. Comment cela peut-il se faire, puisque ce sont les fermiers et les consommateurs américains qui doivent payer les droits de douane? C'est une magnifique proposition—une proposition digne, je dirais, de l'honorable député de Brome (M. McMaster). C'est malheureux que l'honorable député n'y ait pas songé lorsqu'il faisait son discours; il aurait pu nous dire qui devra payer les droits. On dit qu'il vient du plus beau comté agricole